

Et nous décrétons et jugeons que les entrepreneurs sont tenus de payer à Sa Majesté la reine, la somme de \$34,179.17 pour l'usage et le louage du matériel, et pour autres choses comprises dans sa réclamation adverse. Cette somme comprend tous les frais antérieurs, s'il en est, qui ont été portés contre eux à ce sujet.

Et nous décrétons et ordonnons en outre que Sa Majesté la reine supporte ses propres frais du dit renvoi aux arbitres, jusqu'à ce jour, ainsi que du présent jugement arbitral, et que Sa Majesté la reine paie sur-le-champ, à demande, aux entrepreneurs, leurs frais du dit renvoi jusqu'à cette date, ainsi que du présent jugement arbitral; et si, dans l'intervalle, les entrepreneurs paient la totalité ou quelque partie des frais du jugement, Sa Majesté la reine la leur paiera et remboursera sur-le-champ, à demande.

Le ministre représentant que conformément aux termes de la dite sentence l'ingénieur en chef a dressé le 15 courant, un relevé indiquant la valeur des travaux faits, aux prix du contrat, sur le pied—quant aux quantités—fixé par les arbitres, déduction faite de toutes les quantités déjà couvertes par ses certificats; et que le montant total payable aux entrepreneurs pour chaque item est établi comme suit:—

Roche détachée, 208,958 verges cubes, à \$0.75 .....	\$156,718 50
A déduire les items couverts par cette quantité, et compris dans le certificat n° 768 de l'ingénieur en chef:	
Reconnu comme roche détachée, 93,500 verges cubes, à \$0.75 .....	\$70,125 00
Reconnu comme terre, 115,458 verges cubes, à \$0.31 .....	35,794 98
	105,916 98
	\$ 50,801 52

Roche en dehors des talus, roche compacte 29,844 verges cubes à \$1.85 .....	\$55,211 40
A déduire les items couverts par cette quantité et compris dans le certificat n° 768 de l'ingénieur en chef:	
Reconnu comme roche compacte, 29,844 verges cubes, à \$1.85 .....	55,211 40
Roche en dehors des talus, terre, 49,552 verges cubes comptées trois fois= 148,656 verges cubes à être payées comme suit:	
$\frac{1}{3}$ =74,328 verges cubes, à \$0.35 .....	\$26,014.80
$\frac{1}{2}$ =74,328 " " " 0.37 .....	27,501.36
	53,516 16

A déduire les items couverts par cette quantité et compris dans le certificat n° 768 de l'ingénieur en chef:	
55,626 verges cubes comptées $1\frac{1}{2}$ fois= 83,439 verges, à \$0.31 .....	25,866 09
	\$ 27,650 07

Plates-formes, 45.76 acres, à \$1,450 .....	\$63,352 00
A déduire les items couverts par cette quantité et compris dans le certificat n° 768 de l'ingénieur en chef—	
45.76 acres, à \$1,450 .....	\$66,352 00

	\$ 78,451 59
Louage de matériel roulant .....	34,179 17